

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juin 2009

CP 09/06-05

**ACQUISITION FONCIERE
POUR EXTENSION DE L'ANTENNE D'EXPLOITATION
DE VILLEBRUMIER**

En mai 2008, la Mairie de Villebrumier informe notre collectivité de la mise en vente d'un terrain sis en bordure de la RD 21 face à l'Antenne d'exploitation, propriété départementale.

Celui-ci constitue le dernier bien d'une succession ouverte depuis quinze ans, que les propriétaires, au nombre de treize, souhaitent clôturer.

Présentant une superficie de 5 600 m², cette parcelle, non constructible, cadastrée sous le n° 77 de la section ZA, a été estimée par France Domaine à 4 200 €, nous tenons cette estimation de la Mairie de Villebrumier qui a consulté les Services fiscaux le 2 avril 2008, à titre purement indicatif.

L'acquisition de ce bien permettrait à notre collectivité de garer les engins et surtout de stocker les matériaux (graviers, sel pour la viabilité hivernale...) de l'Antenne d'exploitation, actuellement à l'étroit.

Cette transaction, d'un montant inférieur à 75 000 €, a été négociée à l'amiable.

Il convient à présent d'adresser les pièces nécessaires à l'acte de vente à Maître Paul Vidal, notaire à Villebrumier.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser, au nom et pour le compte du département, l'acquisition foncière de la parcelle ZA 77 d'une superficie de 5 600 m², pour l'extension de l'antenne d'exploitation de Villebrumier, dont le détail est présenté en annexe ;
- Précise que la somme de 4 200 € correspondant au prix de vente reporté dans le tableau ci-annexé et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

- **Acquisition foncière pour extension de l'Antenne d'exploitation de Villebrumier**

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
ZA 77 56a 00ca	0, 75 € le m ² soit 4 200 €	4 200 €

Le Président,